

## Communiqué de presse

### **Partenariat CNSA – France Travail, accompagner le vieillissement de la population en agissant sur le recrutement de professionnels des métiers de l'humain**

**Bègles, 24 novembre 2025** – La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et France Travail signent une convention de coopération renforcée au service des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Cette alliance consolide une dynamique engagée depuis 2021 et ouvre une nouvelle étape dans leur collaboration pour l'attractivité, la formation et l'emploi dans les métiers de l'autonomie. Nos enjeux communs : accompagner des parcours de vie, faciliter le retour au travail, relever le défi démographique.

#### **Un défi partagé : des besoins massifs à relever**

« C'est en jouant collectif, en s'alliant tous les acteurs concernés et en disposant d'outils partagés que nous pourrons faire face aux défis démographiques qui sont devant nous » précise Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail.

Cette convention pose en effet la base d'un travail partenarial entre France Travail et la CNSA, qui œuvreront en lien étroit avec les départements, les agences régionales de santé (ARS) et les acteurs du médico-social sur l'ensemble des territoires.

« Nos aînés et les personnes en situation de handicap ont droit à un accompagnement de qualité, chez elles ou en établissement. Pour cela, il faut des professionnels qualifiés et motivés » explique Maëlig Le Bayon, directeur général de la CNSA.

France Stratégie et la DARES évaluent à près de 600 000 les postes à pourvoir d'ici 2030 dans le secteur de l'aide à l'autonomie et du soin. « Ces besoins sont historiques et concernent l'ensemble du territoire. Mobiliser les talents et sécuriser les parcours professionnels vers les besoins des employeurs : c'est notre priorité » ajoute Thibaut Guilluy.

#### **Des plateformes locales pour attirer et fidéliser**

Depuis 2021, la CNSA soutient le déploiement de plateformes départementales dédiées aux métiers de l'autonomie. Aujourd'hui au nombre de quinze, ces plateformes, portées par des départements, des maisons de l'emploi, ou des associations d'employeurs, jouent un rôle essentiel d'orientation, d'information et d'accompagnement. « Ces plateformes proposent un parcours clair et accessible au candidat, tout en aidant les employeurs à recruter et fidéliser. En 2024, elles ont mobilisé plus de 14 600 candidats et 1 500 employeurs. En 2023, 43 % des candidats avaient accédé à une formation ou à un emploi. » précise Maëlig Le Bayon.

France Travail s'engage à renforcer les collaborations de ses équipes avec les quinze plateformes existantes, en favorisant les périodes d'immersion et de formation préalable à un recrutement, en travaillant à la levée de freins périphériques comme la mobilité ou la garde d'enfants ou en améliorant la visibilité de ces structures d'accompagnement sur la plateforme [Prendre Soins](#).

Ces actions menées main dans la main entre France Travail et la CNSA vont permettre d'agir plus encore, sur l'attractivité de ces métiers porteurs de sens et axés sur l'humain.

France Travail et la CNSA s'engagent par ailleurs à travailler ensemble à la pérennisation et à la généralisation de cette démarche sur le territoire.

## Inclure les personnes en situation de handicap

La loi du 18 décembre 2023 instaure un parcours d'évaluation préalable pour toute orientation en établissement et service d'accompagnement par le travail (ESAT) et en établissement et service de réadaptation professionnelle (ESRP).

À compter de 2027, les décisions d'orientation de la commission des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) devront s'appuyer sur cette évaluation conjointe entre la personne en situation de handicap, France Travail et Cap emploi. « *Ce dispositif qui vient remplacer l'orientation automatique remet la personne au cœur de son projet, lui offrant plus de choix et d'autonomie* » souligne Thibaut Guilluy.

### Des outils numériques au service du suivi et de la coordination

Un système d'information partagé prévu en 2026 permettra un échange sécurisé des données, une meilleure coordination entre acteurs et une évaluation plus fine des actions menées. « *Ce système d'information innovant nous offrira une vision claire des parcours et facilitera le pilotage territorial* » conclut Maëlig Le Bayon.

### Une ambition commune au service de la solidarité

« *En conjuguant nos expertises, nous voulons rendre visibles et attractifs ces métiers, faciliter l'accès à l'emploi, et garantir un accompagnement digne à tous ceux qui en ont besoin* » résume Maëlig Le Bayon.

« *Notre partenariat est un engagement fort : plus de proximité, plus d'efficacité, et surtout plus d'humanité* » ajoute Thibaut Guilluy.



### **À propos de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie**

La CNSA gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national. À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites [pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr) et [monparcourshandicap.gouv.fr](http://monparcourshandicap.gouv.fr). Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2025, la CNSA consacre plus de 42 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie. Contact presse : [agnes.caradot@cnsa.fr](mailto:agnes.caradot@cnsa.fr) - 07 86 32 43 68.

### **À propos de France Travail**

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.

France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi. Contact presse : [antoine.thuillier@francetravail.fr](mailto:antoine.thuillier@francetravail.fr) – 06 32 13 15 91.